



CABINET ROSTAING

EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

FISCAL - EXONÉRATIONS " ZONÉES " PROLONGÉES



Plusieurs régimes d'exonération fiscale, sociale ou d'impôts locaux applicables dans les territoires prioritaires devaient arriver à échéance le 31 décembre 2020. Ils ont été prolongés de deux ans, portant ainsi le calendrier au 31 décembre 2022.

Cette prolongation concerne :

- les Zones d'Aides à Finalité Régionale (ZAFR),
- les Zones Franches Urbaines (ZFU),
- les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR),
- les Zones de Développement Prioritaire (ZDP),
- les Bassins d'Emploi à Redynamiser (BER)
- les Bassins Urbains à Dynamiser (BUD).

Le régime de reprise d'entreprises en difficulté fait quant à lui l'objet d'un report jusqu'en décembre 2021 (loi de finances pour 2021).

Didier ROSTAING
Expert-Comptable & Commissaire Aux Comptes